

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 14 octobre 1987

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

LES FEMMES

LES INÉGALITÉS SALARIALES—L'IMPORTANCE D'UNE POLITIQUE D'EMPLOI

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, un rapport du ministère du Travail du Canada démontre que l'écart des revenus entre les hommes et les femmes s'est encore élargi en 1985. Le nombre de femmes qui sont entrées sur le marché du travail entre les années 1975 et 1985 a augmenté de 46.3 p. 100, comparativement à 15.3 p. 100 de leurs collègues masculins.

Les femmes travaillant à temps plein et à temps partiel gagnent 59.6 p. 100 du salaire des hommes. Il faut noter également que l'on retrouve les femmes inscrites dans des disciplines professionnelles et des doctorats à 35 p. 100, comparativement à 6.8 p. 100 pour les hommes. Seulement 16 p. 100 des femmes font plus de 25 000 \$ par année, comparativement à 48 p. 100 de leurs collègues masculins. Évidemment, l'écart se traduit en dollars et c'est une différence de salaire de 11 613 \$ par année.

Un tel rapport, monsieur le Président, nous démontre l'importance d'un programme d'égalité à l'emploi et de la nécessité d'une politique d'emploi pour les femmes. Quand le gouvernement va-t-il agir dans ce dossier? Ce n'est pas avec la loi C-62, sans dent et sans validité, que les femmes vont avoir la place qui leur revient sur le marché du travail et dans la société.

* * *

● (1405)

[Traduction]

LES SOINS MÉDICAUX

LES AMBULANCIERS—LES SOINS MÉDICAUX D'URGENCE

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, quand une ambulance arrive pour transporter un être cher qui a été frappé d'une grave crise cardiaque, on croit normalement que les ambulanciers qui le transportent peuvent recourir à des techniques pour le sauver. Malheureusement tel n'est pas le cas.

D'après le centre de traitement perfectionné pour les affections coronariennes au Canada, près de la moitié d'un nombre estimatif de 50 000 Canadiens qui sont frappés de crises cardiaques chaque année meurent pendant qu'ils se rendent à l'hôpital. Des milliers de décès, y compris ceux qui sont attribuables aux accidents de la route et d'autres situations critiques pourraient être évités si des soins paramédicaux pouvaient être dispensés sur les lieux.

L'Ontario a étendu ses services médicaux de soins d'urgence de sorte qu'un certain nombre de villes, y compris Ottawa, auront cet automne des ambulanciers qui auront obtenu une formation poussée en réanimation.

Aujourd'hui et demain, le centre de TPAC tiendra un concours national à Toronto où des médecins des urgences de partout au Canada tenteront de réanimer des victimes de crises cardiaques et d'accidents simulés. Leur objectif est de renseigner à fond la population sur ce domaine critique mais grandement négligé des soins d'urgence. Je leur souhaite tous la meilleure des chances.

* * *

LA SEMAINE DU MOUVEMENT COOPÉRATIF

L'ACCORD COMMERCIAL ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA POSITION DE CO-OP ATLANTIC

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, la semaine qui suit l'action de grâces est traditionnellement réservée à la commémoration du mouvement coopératif. C'est une occasion annuelle de reconnaître le rôle des organismes coopératifs et des caisses populaires dans le développement économique local. Cette semaine, nous pourrions en profiter, en même temps, pour évaluer l'accord commercial avec les États-Unis.

Les députés ont reçu récemment une lettre de Co-op Atlantic qui nous disait:

Même si le Canada pouvait obtenir facilement les avantages que recherchait l'équipe de négociation, il y aurait de très bonnes raisons pour que les coopérateurs s'opposent à l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Un marché continental unifié joue en faveur des grandes sociétés nationales et multinationales, intégrées verticalement.

De par leur nature, ces sociétés recherchent le maximum de profits et le minimum de responsabilité sociale. Cela les place en opposition directe avec les principes démocratiques qu'épousent les coopératives. Les grandes sociétés ont un contrôle centralisé et hiérarchisé, tandis que les coopératives dépendent d'une large participation au niveau des collectivités. Ces sociétés exploitent les ressources pour maximiser les profits, tandis que les coopératives défendent une gestion des ressources qui protège l'avenir.

Les membres de Co-op Atlantic, monsieur le Président, croient à un Canada beaucoup plus grand que le gouvernement. Ils sont en faveur d'un commerce loyal avec un grand nombre de partenaires, plutôt que d'un accord bilatéral qui